

Utilisation des chariots

L'utilisation des chariots est une partie importante du travail en succursale, et cette utilisation doit être effectuée de façon sécuritaire. Voici quelques informations pertinentes :

- **Les chariots doivent être utilisés pour tout transport de caisses et de charges.** Au lieu de transporter des caisses et des charges manuellement : utilisez toujours un chariot.
- Dès que le chariot n'est pas en mouvement, **le frein doit être utilisé en tout temps.** Enclencher le frein de façon systématique prévient les déplacements imprévus ainsi que les mouvements soudains lors de la prise et le dépôt des caisses sur le chariot.
- Il est important pour vous de respecter la capacité des chariots (gris : 6 à 8 caisses, bourgogne : 10 à 12 caisses), de même que la hauteur de l'empilage (2 caisses standards maximum). Il est aussi important d'avoir une bonne visibilité et stabilité lorsqu'on utilise les chariots. La tablette du bas ne devrait jamais servir à transporter autre chose que des boîtes vides.
- Il ne faut jamais déposer une caisse sur la poignée et le compartiment de rangement du chariot.
- Il est fortement recommandé de toujours pousser les chariots, et non de les tirer. De nombreux accidents de travail surviennent lorsque les gens tirent les chariots, surtout lorsque le chariot est tiré à un seul bras, ce qui cause un mouvement de torsion dangereux.
- Les compartiments de rangement des chariots ne sont pas des poubelles. Ils servent seulement à ranger des outils de travail (palette de bois, couteaux Olfa, gants, marqueur, etc.). Une attention particulière doit être portée à ne pas laisser des lames de couteaux (neuves ou usées) dans les compartiments.
- L'entreposage des chariots (vides ou pleins) dans l'entrepôt doit se faire dans les zones prévues à cet effet, et ne doit en aucun cas être dans les voies de circulation.
- Sur l'aire de vente, ne pas positionner le chariot dans le milieu des allées, afin de ne pas bloquer la circulation des clients et des collègues (assurez-vous que les voies de circulation des aires de vente sont dégagées. Une voie de circulation doit avoir 36 pouces).
- Le travail au bout du chariot est à privilégier pour éviter des mouvements de torsion.
- Il est interdit de monter sur les chariots et/ou de les utiliser comme un marchepied.
- Il est interdit de sortir les chariots de la succursale : favoriser l'utilisation des paniers et/ou des diables.
- Si un chariot est défectueux, ouvrir un GBI immédiatement et faire le suivi.

La SST, c'est l'affaire de tous!



**Questions?
Commentaires?**

Communiquez avec nous par courriel à
cpsst.semb-saq@saq.qc.ca